

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - VOIRIE / PROPRETÉ URBAINE

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-463

Le Maire de Bayeux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1.

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit, de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement **boulevard Eindhoven** à l'occasion de travaux de branchement électrique pour panneau publicitaire,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 8 juillet 2024 au 31 juillet 2024.

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit du 8 juillet 2024 au 31 juillet 2024 :

- Boulevard Eindhoven, partie comprise entre l'avenue de la Vallée des Près et l'allée du camping, au droit des travaux.
- Article 2 La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.
- **Article 3** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-cinq deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation David GUEZENNEC